



## Directive sur l'utilisation de l'IA générative par les étudiantes et étudiants au Cégep à distance

---

Responsabilité de gestion : Direction CADFCEDAGO

Date d'approbation : 2026-05-19

C.A.

C.E.

Direction générale

Direction CADFCEDAGO

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juin 2026 pour le cours 340-101-MQ, dans le cadre d'un projet-pilote

Référence : Directive précisant l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) quant à l'utilisation de l'IA générative par les étudiantes et étudiants au Cégep à distance

Date de révision :

---

### Table des matières

1.	CONTEXTE .....	3
2.	CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIFS .....	3
3.	DÉFINITIONS .....	4
4.	PRINCIPES DIRECTEURS .....	4
4.1	L'humain au cœur des transformations .....	5
4.2	Savoir utiliser le numérique pour réduire les inégalités .....	5
4.3	L'intégrité intellectuelle, la transparence et la traçabilité.....	5
4.4	Le courage intellectuel .....	5
4.5	La responsabilité individuelle et collective .....	5
5.	LE DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET LA PROTECTION DES DONNÉES.....	6
6.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....	6
6.1	L'équipe de gestion.....	6
6.2	L'équipe pédagogique .....	6
6.3	La communauté étudiante .....	8

7.	UTILISATION DE L'IA GÉNÉRATIVE.....	8
7.1	L'IA générative : les utilisations autorisées et interdites .....	9
7.2	Obligations rattachées à l'utilisation de l'IA générative .....	10
8.	SANCTIONS .....	10
9.	SUIVI, ÉVALUATION ET RÉVISION.....	10

## 1. CONTEXTE

---

L'essor de l'intelligence artificielle générative (IA générative) et son utilisation croissante par les étudiantes et les étudiants dans les activités d'apprentissage et d'évaluation ouvre de nouveaux défis et perspectives dans les pratiques pédagogiques. Cette évolution technologique, bien que rapide, représente une occasion d'apprentissage importante pour la communauté apprenante. C'est aussi pour les établissements d'enseignement supérieur l'occasion d'innover et de s'adapter aux réalités contemporaines de l'apprentissage. Il apparaît ainsi nécessaire de baliser l'utilisation de l'IA générative par la communauté étudiante afin de former ces citoyennes et citoyens de demain à une utilisation éthique et responsable de ces outils.

L'IA générative peut être une alliée précieuse dans un parcours d'études lorsqu'elle est utilisée de manière éthique et réfléchie. Au Cégep à distance, nous reconnaissons sa valeur pédagogique lorsqu'elle soutient la compréhension, l'organisation et la planification du travail plutôt que de remplacer l'effort intellectuel ou la réflexion personnelle.

Cette directive adopte une approche qui reconnaît la valeur de l'IA générative comme levier d'apprentissage et d'innovation pédagogique, tout en encadrant ses usages afin de préserver l'intégrité intellectuelle et de garantir l'atteinte réelle des compétences.

Son évolution s'appuiera sur la recherche constante d'un équilibre entre l'ouverture aux nouvelles possibilités offertes par l'IA générative et la nécessité de maintenir la rigueur et la crédibilité des apprentissages et des évaluations. Elle sera donc appelée à évoluer au fil du temps afin de s'adapter aux avancées technologiques et aux besoins pédagogiques de la communauté collégiale.

## 2. CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIFS

---

La présente directive s'applique à l'utilisation de l'IA générative par les étudiantes et les étudiants du Cégep à distance.

Elle précise l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* et du *Règlement sur les conditions de vie et d'études*.

Elle vise à soutenir une utilisation responsable, critique et éclairée de l'IA générative, au service de la qualité et de l'excellence de la formation.

### 3. DÉFINITIONS

---

Toutes les définitions présentées dans cette section sont tirées du *Grand dictionnaire terminologique (GDT)* de l'Office québécois de la langue française (OQLF)<sup>1</sup>.

#### Information sensible (ou *donnée sensible*)

Information confidentielle dont la divulgation, l'altération, la perte ou la destruction sont susceptibles de porter préjudice à la personne ou à l'organisation qu'elle concerne.

#### Intelligence artificielle (IA)

Domaine d'étude ayant pour objet l'imitation des facultés cognitives de l'intelligence humaine dans le but de créer des systèmes ou des machines capables d'exécuter des fonctions relevant normalement de celle-ci, ou de les surpasser.

#### Intelligence artificielle générative (IA générative)

Ensemble des techniques d'intelligence artificielle utilisées pour produire du contenu au moyen d'algorithmes et de mégadonnées, généralement sous forme de fichier texte, son, vidéo ou image.

#### Renseignement personnel (ou *donnée personnelle*)

Renseignement propre à une personne physique, qui permet de l'identifier directement ou indirectement.

#### Requête (ou *invite*)

Texte, séquence de programmation ou données que l'on envoie à un système d'intelligence artificielle pour lui demander d'accomplir une tâche particulière.

### 4. PRINCIPES DIRECTEURS

---

Afin de guider les transformations profondes liées à l'intégration de l'IA générative et dans le but d'encadrer les pratiques pédagogiques, le Cégep à distance se dote de cinq principes directeurs.

---

1. Nous avons consulté les fiches terminologiques suivantes le 19 novembre 2025 : « Information sensible », *GDT*, dans *Vitrine linguistique*, 2020, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/18081273/information-sensible>; « Intelligence artificielle », *op. cit.*, 2017, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8385376/intelligence-artificielle>; « Intelligence artificielle générative », *op. cit.*, 2025, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26561649/intelligence-artificielle-generative>; « Renseignement personnel », *op. cit.*, 2022, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26532706/renseignement-personnel>; « Requête », *op. cit.*, 2023, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26571209/requete>.

#### **4.1 L'humain au cœur des transformations**

La percée de l'IA générative bouscule les pratiques éducatives. Le Cégep à distance place l'humain au centre des transformations et des choix pédagogiques et technologiques, priorisant ainsi l'accomplissement et le sentiment d'efficacité personnelle de chacune et chacun. Particulièrement en contexte d'apprentissage à distance, l'IA générative doit avant tout être perçue comme un outil de soutien à l'engagement, à la persévérance et à la réussite étudiante.

#### **4.2 Savoir utiliser le numérique pour réduire les inégalités**

La littératie numérique permet de réduire les inégalités, en permettant à chacune et à chacun de comprendre et d'utiliser ces outils de manière critique en développant la capacité à évaluer la fiabilité des sources, à détecter les fausses nouvelles, les images, vidéos et sons truqués, ou encore à repérer les hallucinations ou les biais algorithmiques (idéologiques, de disponibilité, de représentation, etc.).

Le développement de la littératie numérique contribue à l'inclusion sociale et éducative en agissant comme un facteur d'équité entre tous les utilisateurs de l'IA générative.

#### **4.3 L'intégrité intellectuelle, la transparence et la traçabilité**

L'utilisation de l'IA générative doit s'appuyer sur une démarche fondée sur l'honnêteté, la transparence et la rigueur intellectuelle. En aucun cas, les systèmes d'IA générative ne sauraient être considérés comme des sources d'information fiables mais bien davantage comme des outils de soutien. C'est ainsi que tout contenu généré par une IA générative doit systématiquement faire l'objet de vérification et de validation par un être humain.

De cette manière, par souci de transparence et d'équité, la traçabilité de toute utilisation de l'IA générative doit être clairement documentée, garantissant ainsi l'intégrité de toute démarche intellectuelle.

#### **4.4 Le courage intellectuel**

L'apprentissage véritable suppose le courage d'affronter sa propre vulnérabilité, de reconnaître ses erreurs et d'en tirer des leçons. Utilisée comme outil, l'IA générative peut aider à explorer, à approfondir ou encore à clarifier des concepts ou des connaissances. Mais, en aucun cas, l'IA générative ne saurait remplacer la réflexion critique et l'engagement personnel essentiels au développement de connaissances et de compétences inhérent à tout processus d'apprentissage.

#### **4.5 La responsabilité individuelle et collective**

Le développement des compétences numériques liées à l'IA générative concerne directement l'ensemble des membres de la communauté. Ainsi toute production issue de l'IA générative doit être examinée avec une pensée critique, afin d'en assumer pleinement la fiabilité et la qualité du contenu.

Cette responsabilité est à la fois individuelle et collective et implique de promouvoir des usages éthiques, transparents et équitables de l'IA générative.

## **5. LE DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET LA PROTECTION DES DONNÉES**

---

En conformité avec les obligations de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25), il est impératif d'agir avec prudence lors de ses interactions avec les outils d'IA générative afin de protéger les données confidentielles. Toute personne a l'obligation de s'abstenir d'y inclure des données sensibles ou personnelles dans les requêtes qu'elle fait et dans les documents qu'elle partage.

Pour de plus amples informations à ce sujet, se référer à la [\*Politique de confidentialité sur la protection des renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques\*](#), disponible sur le site Web du Cégep de Rosemont.

## **6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

---

Afin d'être en mesure de respecter nos engagements individuels et collectifs, voici les rôles et responsabilités qui découlent de la mise en œuvre de cette directive.

### **6.1 L'équipe de gestion**

- Assurer la mise en œuvre, la diffusion et le respect de la présente directive.
- Assurer la révision de la présente directive au moment opportun.
- Appliquer les sanctions en vigueur dans la PIEA en cas de non-respect de la présente directive.
- Favoriser le développement de compétences numériques relatives à l'utilisation de l'IA générative.
- Soutenir et développer un sens éthique auprès des étudiantes et des étudiants pour prévenir le plagiat et la fraude et ainsi favoriser une culture d'intégrité.
- Élaborer et diffuser des balises claires sur l'utilisation de l'IA générative.
- Cerner et mesurer les enjeux de l'IA générative en éducation.

### **6.2 L'équipe pédagogique**

- Faire vivre la présente directive auprès de la communauté étudiante.
- Sensibiliser et former les étudiantes et les étudiants sur les enjeux éthiques et sur l'utilisation de bonnes pratiques de citation des sources et de déclaration des données générées par l'IA générative.

- Concevoir des évaluations complexes et authentiques qui mesurent les compétences avec justesse, en intégrant de façon réfléchie la présence de l'IA générative.

- Préparer les étudiantes et les étudiants à utiliser l'IA générative de manière consciente et avisée.
- Se former continuellement sur les enjeux liés à l'IA générative en enseignement supérieur.

### 6.3 La communauté étudiante

- Suivre la microformation *Bien utiliser l'IA générative au Cégep*.
- Assumer la pleine responsabilité du développement de ses compétences et de sa pensée critique.
- S'engager dans l'atteinte des compétences du ou des cours suivis.
- Respecter les balises d'utilisation de l'IA générative stipulées dans la présente directive.
- Utiliser des outils d'IA générative conformes aux normes de sécurité, d'éthique et de confidentialité établies.

## 7. UTILISATION DE L'IA GÉNÉRATIVE

---

À l'article 6.5, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) définit l'intégrité intellectuelle comme suit:

L'intégrité intellectuelle, dans le contexte de l'évaluation des apprentissages exclusivement, exige l'honnêteté ainsi que le respect des règles et des consignes d'évaluation. Elle est essentielle pour garantir le développement des compétences visées par les cours et les programmes d'études, et préparer ainsi adéquatement les étudiantes et les étudiants à leur arrivée à l'université ou sur le marché du travail. Elle est également indispensable pour assurer la validité des évaluations et des diplômes, et pour préserver la crédibilité et la réputation du Cégep.

L'intégrité intellectuelle exige de s'abstenir de recourir à toute forme de fraude et de plagiat.

Au Cégep à distance, l'utilisation de l'IA générative est encadrée :

**L'IA générative est permise dans la réalisation des devoirs.**

**L'IA générative est interdite dans un contexte d'évaluation finale (examen écrit, examen oral, entretien d'évaluation, examen de reprise le cas échéant).**

Ainsi, recourir à un outil d'IA générative dans un contexte où son utilisation n'est pas autorisée constitue une **fraude et une infraction à la PIEA**.

## 7.1 L'IA générative : les utilisations autorisées et interdites

### Parcours d'apprentissage

Utilisation	Précision	Autorisé	Interdit
Planifier ses études et ses méthodes de travail.	Utiliser un outil d'IA générative pour établir un horaire de travail, choisir une méthode d'étude appropriée, déterminer les étapes et prioriser les tâches.	x	
Améliorer sa compréhension.	Utiliser un outil d'IA générative pour explorer un sujet, vulgariser une notion, approfondir ses connaissances ou synthétiser de l'information.	x	
S'inspirer.	Utiliser un outil d'IA générative pour générer des idées de départ (entamer une réflexion sans produire de contenu et sans substituer les idées produites par l'outil d'IA générative à sa propre réflexion) dans le but de réaliser une tâche.	x	

### Devoirs

Utilisation	Précision	Autorisé	Interdit
Se préparer.	Utiliser un outil d'IA générative pour réviser des notions, identifier une méthode de travail, organiser ses tâches, vulgariser un concept, trouver des idées de départ.	x	
Présenter du contenu généré par une IA générative comme le sien.	Utiliser un outil d'IA générative pour substituer une réflexion, une opinion, une analyse ou une expérience personnelle. Reprendre tel quel un contenu généré par un outil d'IA générative et le présenter comme le sien.		x
Paraphraser, reformuler ou traduire sans mentionner la source originale.	Utiliser un outil d'IA générative pour reformuler, paraphraser ou traduire le texte d'un auteur ou son propre texte sans le signaler ou en mentionner la source.		x
Générer, modifier ou falsifier des données à l'aide de l'IA générative.	Utiliser un outil d'IA générative pour générer, modifier ou falsifier des données, des résultats, des références ou des sources d'information.		x
Réutiliser un travail antérieur ou celui d'un tiers produit avec l'IA générative.	Soumettre un travail déjà évalué ou produit par une autre personne, incluant un contenu généré par IA générative.		x
Dissimuler ou falsifier des traces d'utilisation.	Modifier, masquer ou supprimer toute trace attestant du recours à un outil d'IA générative dans le but de tromper ou d'en éviter la détection.		x

### Évaluations finales

Utilisation	Précision	Autorisé	Interdit
Utiliser un outil d'IA générative lors d'une évaluation finale (examen écrit, oral, entretien d'évaluation, examen de reprise).	L'utilisation d'un outil d'IA générative dans un tel contexte ne permettrait pas de déterminer si l'étudiante ou l'étudiant a bel et bien acquis les compétences ministérielles exigées dans le cadre de son programme.		x

## 7.2 Obligations rattachées à l'utilisation de l'IA générative

Lorsque l'étudiante ou l'étudiant utilise l'IA générative dans un contexte de **soutien à l'apprentissage ou de préparation à ses devoirs**, elle ou il doit en faire un usage transparent, rigoureux et conforme aux normes du Cégep à distance. Dans ce contexte, l'étudiante ou l'étudiant s'engage à :

- Compléter et signer le *Contrat d'intégrité intellectuelle pour une utilisation responsable de l'IA générative* pour chacun des cours suivis;
- Vérifier et valider de manière continue l'exactitude et la fiabilité des contenus générés par l'IA générative;
- Déclarer tout outil d'IA générative utilisé dans ses devoirs;
- Identifier clairement tous les passages du travail produits, en tout ou en partie, à l'aide d'un outil d'IA générative;
- Intégrer dans ses devoirs toutes les requêtes effectuées avec une IA générative;
- Fournir, sur demande, l'ensemble des éléments de preuve permettant de valider l'authenticité du travail (brouillons, notes, échanges, versions antérieures, etc.).

## 8. SANCTIONS

---

Le recours non autorisé à des applications d'intelligence artificielle générative (IA générative) constitue une fraude au sens de l'article 6.5 de la [Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages \(PIEA\)](#). Pour tout détail sur les sanctions possibles en cas d'utilisation interdite de l'IA générative, consulter le guide [Accueil et directives](#).

## 9. SUIVI, ÉVALUATION ET RÉVISION

---

Cette directive est appelée à évoluer dans le temps. Elle nécessitera une évaluation de son efficacité ainsi que des révisions périodiques pour suivre l'évolution des technologies d'IA générative et des réalités pédagogiques qui en découleront. Ainsi, la directive fera-t-elle l'objet d'une première révision au plus tard après une première année et, par la suite, en fonction des progrès technologiques et des pratiques pédagogiques.

Approuvée par le comité de direction, le 19 mai 2026